



# ASSOCIATION **KRAV MAGA** en **VEXIN**

Saison 2024/2025  
Us-en-Vexin



Ne rien inscrire ici, partie réservée au secrétariat

Nouvelle inscription  Ré-inscription :

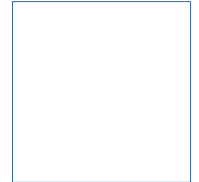


Photo ou selfie

**NOM** : \_\_\_\_\_

**PRÉNOM** : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone **obligatoire** : \_\_\_\_\_

E-mail **obligatoire** : \_\_\_\_\_

## COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL POUR LES MINEURS :

Nom , Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone **obligatoire** de contact et en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

E-mail **obligatoire** : \_\_\_\_\_

Autorisation parentale:

Je, soussigné, \_\_\_\_\_,

responsable légal de l'élève mineur \_\_\_\_\_,

l'autorise à la pratique du krav maga, sans restriction.

En s'inscrivant, l'adhérent déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription, du règlement intérieur et y adhère pleinement et sans aucune restriction.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature obligatoire de l'adhérent ou de son responsable légal pour un mineur avec la mention « Lu et approuvé ».

<b><u>COURS FEMMES ( + de 15 ans )</u></b>	<b><u>COURS ENFANTS ( - de 15 ans )</u></b>
<b><u>HORAIRES</u></b>	
MERCREDI : 20h30/21h45	MERCREDI : 18h00/19h00
<b><u>LIEUX</u></b>	
Salle de motricité – École maternelle 29 Rue de Dampont 95450 Us-en-Vexin	
<b><u>TARIFS</u></b>	
INSCRIPTION : 130 euros	

### **Licence FEKM (33 euros)**

Elle est obligatoire et est à régler directement sur le site de la fédération [www.krav-maga.net](http://www.krav-maga.net)

### **RÈGLEMENT DE LA COTISATION PAR CHÈQUE UNIQUEMENT**

- Paiement en 1 fois: chèque encaissé en début de saison.
- Paiement en 2 fois : 2 chèques d'un montant égal à remettre à l'inscription, chèques encaissés en début de saison et février.
- Paiement en 3 fois : 3 chèques d'un montant égal à remettre à l'inscription, chèques encaissés en début de saison, en février, et en juin.

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.

### **Matériel individuel ( obligatoire ) à la charge de l'élève :**

- Pantalon de sport noir/ tee shirt blanc sans inscription ou tee shirt du club.
- Protège-tibias / Coquille H ou F ( protège poitrine facultatif ) / Protège-dents
- Paire de Chaussures réservée uniquement à la pratique du sport en salle, siglée « non marquantes », facultatives ( possibilité de pratiquer pieds nus ou en chaussettes antidérapantes)
- Gants de type boxe anglaise, taille en fonction de l'âge et corpulence

## Règlement intérieur

**Article 1 :** Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives et de l'intégralité de la cotisation

**Article 2 :** Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par les responsables du club.

**Article 3 :** Les locaux, ses abords, le mobilier et le matériel mis à disposition de l'association ou lui appartenant sont à respecter. Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate. Si elle est volontaire, un dépôt de plainte peut suivre.

**Article 4 :** L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'élève reste entièrement responsable de ses biens ( ne rien laisser aux vestiaires).

**Article 5 :** L'adhérent s'engage à respecter le code moral de la F.E.K.M.-R.D. (voir plus bas)

**Article 6 :** L'adhérent s'engage à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité. (voir plus bas)

**Article 7 :** L'instructeur peut exclure du cours tout élève manquant au règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement du cours ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents. Dans l'intérêt de tous, le club se réserve ensuite le droit d'exclure définitivement tout élève .

## Code moral de la FEKM

Adhérent de la F.E.K.M.-R.D., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et je ferai preuve :

- d'honnêteté
- de non-agressivité
- d'humilité
- de respect de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et des partenaires.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de krav-maga que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique ou celle de mes proches. Je dois également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

## Consignes générales d'hygiène et de sécurité

### Hygiène :

- Les pratiquants doivent se présenter en cours en ayant une hygiène corporelle convenable : hygiène générale, ongles coupés court, cheveux longs attachés, vêtements propres.
- Le port de tout couvre-chef est strictement interdit durant les cours.
- Les chaussures portées durant les cours sont dédiées à la pratique du sport en intérieur.
- La tenue obligatoire est un bas de kimono noir et le t-shirt du club, ou bien un t-shirt siglé FEKM, ou encore un t-shirt blanc sans inscription.
- Tout affichage de signe ostentatoire est formellement interdit.

### Sécurité :

- Écouter et respecter les consignes de l'instructeur.
- En cas de malaise, blessure ou besoin de quitter le cours, en aviser l'instructeur.
- Le port de bijou est strictement interdit pendant les cours (montre, bagues, boucles d'oreille, chaînes, bracelet, piercing...).
- Les pratiquants sont munis de toutes les protections obligatoires : Coquille/plastron et protège-tibias dès le début du cours. Les protège-dents, gants de boxe seront portés sur instruction. En cas d'oubli de matériel, en aviser l'instructeur et son partenaire.

## COVID 19

Dès la reprise des cours en septembre et pour la saison, le club s'engage à mettre en application les directives sanitaires du moment afin de préserver l'ensemble des pratiquants, qui devront les respecter. Le masque anti-covid peut être porté et reste à la charge de l'élève. La signature du présent règlement ne saurait engager la responsabilité du club, de ses dirigeants ou des instructeurs, eu égard à toute propagation du COVID 19, ou de toute autre virus, dans le cadre de l'association, ou en dehors.

### Sera considéré comme dossier complet donnant accès au cours:

- La remise du présent document dûment complété et signé
- Le règlement intégral de l'adhésion au club ( à l'ordre :« AKMV »)
- Le certificat médical de l'élève l'autorisant à la « pratique du krav maga sans restriction »

Le nombre d'inscriptions étant limité, les responsables du club se réservent le droit de refuser un dossier